

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente du service de billetterie du Yonex Internationaux de France de Badminton 2022 (les « Conditions Générales de Ventes » ou « CGV ») régissent la vente des Billets réalisée par le Comité d'Organisation du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022, ci-après dénommé Fédération Française de Badminton, à l'Acheteur ainsi que les modalités d'utilisation de ces dits Billets.

1. Les CGV s'appliquent de plein droit à la vente ou la mise à disposition (à l'unité ou sous forme de Pack), par Fédération Française de Badminton, de Billets permettant l'accès aux YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 à toute personne physique ou à toute personne morale adressant une commande, soit en ligne via le Portail billetterie, soit sur support papier adressé par mail ou courrier postal adressé à Wetix Agency – 114 rue Chaptal – 92300 Levallois-Perret.
2. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV, sauf accord écrit et préalable de Fédération Française de Badminton.
3. Toute commande ou achat de Billets implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur (ou Porteur) aux CGV. Pour matérialiser cette adhésion, l'Acheteur doit cocher la case prévue à cet effet sur le Bon de commande ou le Formulaire en ligne. À défaut sa commande ne pourra être prise en compte. L'Acheteur déclare disposer de la pleine capacité juridique et/ou de toute autorisation qui serait nécessaire le cas échéant pour conclure une telle convention. La validation d'un Billet, associée au fait de pénétrer dans la Salle au moyen du Billet, vaut acceptation irrévocable du Règlement Intérieur de la Salle par le Porteur dudit Billet. Le Règlement Intérieur peut être consulté aux entrées de la Salle, et sur demande par email à ticket@yonexifb.com

2. Définitions

| | |
|-------------------------|--|
| Acheteur | Toute personne physique, âgée de 18 ans révolus, ou morale, et ayant la capacité légale de conclure un contrat relatif à l'achat de Billet(s) pour le YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 conformément aux conditions générales. |
| Billet(s) | Titre matériel ou immatériel dont le Détenteur de Billet est en possession et offrant à ce dernier, conformément aux CGV, le droit d'accès au Stade pour assister à une Session sportive des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 indiquée sur le Billet et d'occuper une place dans la Catégorie indiquée sur ce même Billet. |
| Billet à l'unité | Un des Types de billets proposés à la vente dans toutes les Catégories, en l'occurrence un Billet pour une Session unique des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 se déroulant dans la Salle. |

| | |
|---|--|
| Billet pour les spectateurs en situation de handicap | Un des Types de Billets proposés à la vente, en l'occurrence un Billet individuel pour une Session unique des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 pour les spectateurs en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant ou nécessitant un siège facile d'accès. |
| Bon de commande | Le Formulaire électronique ou papier rempli et transmis en ligne ou par courrier et permettant de formuler une commande. Ce Bon de commande ne sera disponible que pour les populations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Personnes en situation de handicap • Clubs, Ligues, Comités affiliés à la Fédération Française de Badminton |
| Captations | Prises de vue et d'enregistrements sonores de Fédération Française de Badminton |
| Catégorie | Caractéristique principale d'un siège donné dans un système de billetterie permettant son identification sur le plan géographique et physique de la Salle. |
| Comité d'organisation des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 | L'association de la loi du 1er juillet 1901 ayant pour dénomination sociale « », immatriculée sous le numéro Siret, dont le numéro de TVA est et dont le siège social se situe |
| Détenteur d'un Billet | Toute personne en possession régulière d'un Billet comprenant notamment l'Acheteur et le ou les Porteur(s) (le cas échéant). |
| Formulaire en ligne | Le Formulaire de commande en ligne via le Portail billetterie tickets.yonexifb.com . Ce Formulaire sera réservé aux personnes souhaitant acheter des Billets pour moins de 10 personnes et n'étant pas en situation de handicap. |
| Grand public | Ensemble des personnes physiques |
| Packs | Un des Types de billets proposés à la vente dans certaines Catégories et offrant à son Détenteur un accès au Stade pour plusieurs Sessions, définies par Fédération Française de Badminton et référencées sur la Plateforme billetterie, des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 se déroulant dans la Salle. |
| Portail billetterie | Plateforme internet tickets.yonexifb.com mise à disposition des clients par Fédération Française de Badminton aux fins de la vente de Billets et sur laquelle se trouvent le Formulaire en ligne et le Bon de commande téléchargeable. |
| Porteur | Une personne physique accompagnant l'Acheteur à la Session et à qui le(s) Billet(s) est/sont transféré(s) conformément à l'article 6 des présentes CGV. L'accompagnant de la personne handicapée mentionnée à l'article 3.10 ci-dessous est également considéré, le cas échéant, comme un Porteur. |
| Prix d'Achat | Sous réserve de l'article 4 ci-dessous, le prix d'achat total TTC du ou des Billets attribué(s) par Fédération Française de Badminton en accord avec les CGV. Le prix d'achat inclus les frais de gestion. Il est en revanche hors frais de livraison/remise de(s) Billet(s) (qui couvrent les frais de livraison ou, le cas échéant, les frais de remise sur |

| | |
|--|--|
| | place, en cas de retrait sur place, les frais d'administration, dans les conditions de l'article 4.2 ci-après) qui seront facturés à l'Acheteur en sus du Prix d'Achat. Leur montant sera défini en fonction du mode de livraison/remise applicable à l'Acheteur et de l'adresse de livraison ou de retrait sur place (le cas échéant) du ou des Billets concernés. |
| Propriétaire de la Salle | Le propriétaire, l'exploitant ou le locataire de la Salle auquel le Billet donne accès. |
| Règlement intérieur de la Salle | Le Règlement Intérieur de la Salle du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 Fédération Française de Badminton définit l'ensemble des règles auxquelles les spectateurs présents dans l'enceinte de la Salle doivent se conformer. Il présente les droits et obligations de ces derniers qui peuvent le consulter aux entrées de la Salle. |
| Règlementations | Notamment les lois et règlements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la Loi et les règlements en vigueur en France, • les statuts et règlements de Fédération Française de Badminton pour ce qui concerne le YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 • le Règlement Intérieur de la Salle. |
| Session | Période de programmation du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 se déroulant en matinée ou en soirée pendant laquelle l'accès au Stade est possible sur présentation d'un Billet. |
| Siège | Correspondant au numéro inscrit sur le Billet et à la place physique dans la Salle à laquelle le spectateur doit s'asseoir. |
| Salle | Site officiel du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 où la compétition se déroulera et comprenant l'ensemble des zones dont l'accès est subordonné à la présentation d'un Billet. La Salle officiel des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022, au jour de la publication des CGV est la Salle Pierre de Coubertin (82 Av. Georges Lafont, 75016 Paris) |
| Types de Billets | Billets thermiques, en plastique ou sous forme dématérialisée qui peuvent être imprimés sur papier (E-Billet) mis à disposition des Acheteurs sous forme de Packs, de Billets à l'unité ou de Billets pour les spectateurs en situation de handicap |

3. Règles de vente

1. Règles générales

- La période de vente a lieu à partir du 16 mai 2022 au 30 octobre 2022.
- Les Types de Billets et catégories tarifaires (ci-après « Catégories de Prix ») suivants seront disponibles à la vente :

| | | Catégorie Or | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 |
|------------------------|---|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Type de Billets | Billets(s) à l'unité | • | • | • | • |
| | Pack(s) | • | • | • | • |
| | Billet pour les spectateurs en situation de handicap* | x | x | x | x |

**Les Billets pour les spectateurs en situation de handicap peuvent donner accès à des Sièges situés dans différents secteurs de la Salle, en fonction de la configuration de ce dernier, mais seront néanmoins tous proposés au même tarif que les Billets de catégorie Or.*

Les Prix d'Achat ainsi que le plan indiquant l'emplacement des Sièges de chaque Catégorie de Prix seront indiqués sur le Portail billetterie et ce, avant la validation de la commande. Ce plan est fourni à titre purement indicatif.

2. Mode de commandes

- L'achat de Billets à l'unité ou de Packs peut se faire de deux manières :
 - Pour les Clubs, Ligues, Comités ou les personnes en situation de handicap : Imprimer et compléter un Bon de commande papier qui peut être téléchargé sur le Portail billetterie, auprès du service billetterie, par téléphone au 09.70.25.22.09, par email à l'adresse suivante : ticket@yonexifb.com ou par courrier postal à l'adresse indiquée ci- après.
 - Le Bon de commande dûment complété doit être retourné à l'adresse suivante : Wetix Agency – 114 rue Chaptal – 92300 Levallois-Perret. En cas de règlement par chèque ce dernier doit être libellé à l'ordre de Wetix Agency.
- Pour les personnes souhaitant acheter moins de dix Billets (excepté les personnes en situation de handicap) : Commander via le Formulaire en ligne directement sur le Portail billetterie (tickets.yonexifb.com). Toute commande via le Formulaire en ligne donnera par défaut lieu à l'émission de Billets électroniques (E-Billets).
- Chaque Acheteur est tenu d'indiquer les informations requises pour assurer le traitement de sa commande.
- Il relève de la seule responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que :

- le Bon de commande ou le Formulaire en ligne a été correctement rempli et contient l'ensemble des coordonnées personnelles et des informations nécessaires au paiement ;
 - le(s) consentement(s) obligatoire(s) concernant le traitement des données personnelles ainsi que l'acceptation des conditions générales tel que requis par Fédération Française de Badminton dans le Bon de commande ou le Formulaire en ligne sont correctement exprimés, en cochant la ou les cases correspondantes ;
 - au moment du paiement dans les conditions de l'article 4, le solde disponible du compte bancaire lié au moyen de paiement utilisé soit suffisamment élevé pour couvrir le Prix d'Achat (augmenté des frais de livraison/remise) du ou des Billets (y compris les frais bancaires éventuels) ;
 - l'Acheteur est responsable de s'assurer de la validité de ses données personnelles et de leur mise à jour, notamment avant l'envoi des Billets.
-
- Pour les commandes faites via le Formulaire en ligne, en cliquant sur le bouton/champ "VALIDEZ VOTRE COMMANDE" du Formulaire en ligne, l'Acheteur reconnaît avoir lu, compris, accepté et consenti à se conformer aux conditions générales et consent à l'exécution du contrat conclu par voie électronique ainsi qu'à l'échange d'informations avec l'Acheteur et Fédération Française de Badminton par courriel avant la conclusion de ce dernier et/ou dans le cadre de son exécution, conformément à l'article 1127-2 du Code civil.
-
- De plus, conformément à l'Article L.221-28 (12°) du Code de la consommation, l'Acheteur ne dispose pas de droit de rétractation.

3. Limite d'achat de Billet à l'unité

Afin de garantir l'accès aux Billets au plus grand nombre de spectateurs, Fédération Française de Badminton a fixé la règle suivante pour la commande de Billets à l'Unité : toute commande de Billets est expressément limitée à dix (10) Billets par Acheteur par Session.

4. Limite d'achat pour les Packs

La commande de Pack répond aux règles suivantes :

- Toute commande est limitée par personne physique à dix (10) Billets par Acheteur

Seules les combinaisons référencées sur le Portail Billetterie seront vendues sous forme de Packs :

- Pack samedi (pack fermé) : les sessions du matin et de l'après-midi du samedi
- Pack Week-end (pack fermé) : les sessions du vendredi, du samedi et celle du dimanche
- Pack vendredi (pack fermé) : les sessions du matin et de l'après-midi du vendredi
- Pack Semaine 3 jours (pack fermé) : Les sessions du mardi, mercredi et jeudi
- Pack Semaine (pack fermé) : L'ensemble des sessions de la compétition

5. Billets pour les personnes en situation de handicap

Les titulaires d'une carte d'invalidité justifiant d'un handicap supérieur à 80% et qui utilisent un fauteuil roulant, les personnes disposant d'une carte station debout pénible ou d'une carte d'invalidité précisant "besoin d'accompagnement" ou "cécité", disposent de Billets spécifiques.

- Les personnes en situation de handicap pourront réserver des places soit en contactant Fédération Française de Badminton par mail (ticket@yonexifb.com), par téléphone, soit en téléchargeant un Bon de commande en ligne sur le Portail billetterie. Les réservations se font à titre individuel et le retour du Bon de commande devra être accompagné d'un justificatif d'invalidité.
- Toute personne en situation de handicap bénéficie de la possibilité d'être accompagnée au Stade (dans la limite d'un accompagnateur par personne). Pour ce faire, il devra être procédé, à l'occasion de la commande par la personne en situation de handicap, à la commande d'un Billet supplémentaire pour l'accompagnant. Les CGV régissant les Billets de l'accompagnateur sont identiques à celles applicables à la commande de la personne en situation de handicap.
 - Tout achat de place pour un accompagnateur supplémentaire se fera au tarif en vigueur et suivant les disponibilités

6. L'attribution de Billets répond aux règles suivantes :

- a. Les commandes effectuées par l'envoi de Bon de commande papier sont traitées selon leur ordre de réception, et en fonction des disponibilités.
- b. Les commandes effectuées via le Formulaire en ligne seront traitées en temps réel mais l'attribution des billets sera faite dans un temps second par Fédération Française de Badminton. Les Sièges seront attribués X jours avant le début de la compétition en fonction de la Catégorie de Prix, du Type de Billets et de la quantité de Billets commandés par l'Acheteur sur le Portail billetterie.
- c. Pour les commandes adressées par le biais de Bon de commande papier, lorsque la commande de l'Acheteur ne peut être intégralement satisfaite elle ne sera pas traitée.
- d. L'Acheteur est informé du résultat du traitement de sa commande par téléphone ou par courriel.

7. Non-respect

En cas de non-respect par l'Acheteur de ses obligations au titre de l'article 3, ou des règles relatives à la commande de Billet prévues au même article, l'Acheteur est informé que sa commande ne pourra être traitée par le service de billetterie.

4. Paiement

- Le Prix d'Achat des Billets est indiqué en euros toutes taxes comprises et frais de gestion non inclus tels que précisés à l'article 4.2 ci-après. Le Prix des Billets est payable par chèque, virement ou carte bancaire selon deux modes de commande :
 - a. Règlement des commandes via le Formulaire en ligne : carte bancaire
 - b. Règlement des commandes via le Bon de commande : virement

Les e-cartes ou cartes virtuelles ne sont pas acceptées. Tout incident de paiement entraîne automatiquement l'invalidation de la commande.

Pour toute information sur les moyens de paiement, veuillez adresser votre demande à l'adresse suivante : ticket@yonexifb.com

- Pour les commandes effectuées via le Bon de commande, des frais de livraison s'ajoutent au Prix d'Achat des Billets. Ces frais varient selon le mode et la destination d'envoi des Billets, comme suit :
 - a. Jusqu'à 3€ par commande pour les Billets dématérialisés (e-Billets)
 - b. 20€ pour les Billets physiques adressés en France métropolitaine – Corse comprise (Envoi par DHL)
 - c. De 20 à 30€ pour les Billets physiques adressés à l'étranger (envoi par DHL)

- L'ensemble de la structure billetterie des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 se situe en France, des frais supplémentaires et ou de taux de change peuvent donc s'ajouter au prix d'achat communiqué par Fédération Française de Badminton selon la situation géographique de la banque des Acheteurs.

Pour connaître le montant de ces frais supplémentaires, les Acheteurs peuvent contacter directement leur banque, seule entité à même de leur fournir ce type d'informations.

Les Billets demeurent la propriété de Fédération Française de Badminton et ce jusqu'à l'enregistrement de l'encaissement effectif et définitif des sommes dues au titre desdits Billets. En cas de défaut de paiement des commandes effectuées via Bon de commande, auxquelles il ne serait pas remédié par un encaissement effectif et définitif constaté dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la notification dudit défaut de paiement à l'Acheteur, Fédération Française de Badminton se réserve le droit d'annuler ses Billets, pour une ou plusieurs Session(s), et le cas échéant la résiliation de plein droit du contrat conclu avec Fédération Française de Badminton, sans autre formalité nécessaire.

- Sans préjudice de l'article 4.4 ci-dessus, uniquement pour le cas d'un Acheteur personne morale ou agissant en lien avec son activité professionnelle, il est précisé qu'en cas de défaut de paiement, celui-ci est redevable vis-à-vis de Fédération Française de Badminton d'intérêts de retard à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France calculé sur une base journalière à compter de la date d'exigibilité jusqu'à l'encaissement effectif et définitif des sommes dues et d'une indemnité forfaitaire d'un montant de quarante (40) euros pour les frais de recouvrement encourus par Fédération Française de Badminton.

5. Obtention des Billets

Les premiers envois seront effectués courant de l'été 2022. Les Billets thermiques sont adressés à l'adresse indiquée par l'Acheteur à Fédération Française de Badminton, pour les commandes enregistrées avant cette date.

Les e-Billets doivent être téléchargés par l'Acheteur via son compte personnel créé pour les besoins de sa commande sur le Portail de billetterie et, le cas échéant, transférés au Porteur conformément à la procédure visée aux articles 6 ci-après, selon le cas.

La mise à disposition des e-Billets sera effectuée à l'approche du mois de la compétition par Fédération Française de Badminton. Ils doivent être imprimés par l'Acheteur ou le Porteur, selon le cas, par ses propres moyens.

6. Conditions spécifiques d'utilisation des Billets

- Le Détenteur d'un Billet doit obligatoirement être celui dont le nom figure sur le Billet. La revente/offre de revente ou l'échange/offre d'échange de Billet, même gratuit, est strictement interdit de même que la publicité de revente. Ce principe d'interdiction ne s'applique pas aux deux exceptions prévues ci-dessous :
 - a. La revente par l'intermédiaire de la plateforme officielle de revente de Billets.
 - b. La revente d'un Acheteur à un (ses) Porteur(s) dans le cadre de son cercle privé.

Dans le cas d'achat réalisé pour un ou des Porteurs appartenant au cercle privé de l'Acheteur, la transaction peut avoir lieu si et seulement si l'Acheteur assiste à la Session et revend son (ses) Billet(s) à titre personnel et à un montant qui n'est pas supérieur au Prix d'Achat et à la condition que le Porteur accepte les CGV.

Le Détenteur d'un Billet se doit de renseigner le nom d'un bénéficiaire unique par Billet. Ce changement pourra être effectué jusqu'à une (1) heure avant le début de la Session.

- Il est interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec les Billets sans l'accord préalable de Fédération Française de Badminton. En conséquence et en particulier, en l'absence de contrat signé ou d'accord tacite avec Fédération Française de Badminton préalablement à toute activité promotionnelle liée à la billetterie du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022, il est interdit :
 - a. Pour tout Acheteur, Porteur ou autre tiers de réaliser des publicités ou des promotions en lien avec Fédération Française de Badminton et le YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 ou toute Session des YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022.
 - b. Pour tout Acheteur ou Porteur d'un Billet d'afficher des messages commerciaux sur tout support emmené au sein de la Salle et notamment sur leurs vêtements.
 - c. De mener une activité promotionnelle d'une marque quelle qu'elle soit par l'un des spectateurs, que celle-ci soit en lien ou non avec le Billet(s) dans l'enceinte de la Salle.
 - d. D'utiliser les Billets dans le cadre de toute promotion, publicité, levée de fonds, vente aux enchères, tombola, à des fins commerciales ou non.
 - e. D'utiliser les Billets comme prix (ou partie d'un prix) dans le cadre de tout concours, compétition, jeu de hasard (promotionnel), loterie ou tirage au sort

- f. De combiner et de vendre des Billets dans le cadre d'un package de biens ou de services.
 - g. De combiner et de vendre des Billets dans le cadre d'un package de voyage ou d'hébergement/hôtellerie (par exemple formule combinée vol-hôtel-Billet).
- Tout comportement d'un Détenteur d'un Billet qui serait contraire à l'article 6 des CGV, entrainera l'annulation de ses Billets, pour une ou plusieurs Session(s), et le cas échéant la résiliation de plein droit du contrat conclu avec Fédération Française de Badminton sans autre formalité nécessaire.

Toute personne se présentant avec de tels Billets, ainsi décrits aux articles 6.2 et 6.3, s'expose aux mesures suivantes :

- a. se voir refuser l'entrée au stade (voir se faire expulser si besoin)
- b. le non-remboursement de son (ses) Billet(s)
- c. la poursuite en justice par Fédération Française de Badminton conformément à la législation applicable.

Les stipulations précédentes sont sans préjudice de toute autre action que Fédération Française de Badminton pourrait engager pour obtenir réparation du dommage subi.

1. Les Billets physiques

- Les conditions d'utilisation des Billets physiques sont les suivantes :
Chaque Billet physique n'est valable que pour la date indiquée sur la face recto du support ; le Billet ne peut être remboursé, repris ou échangé même en cas de perte ou de vol.
- a. Chaque Billet est nominatif, c'est-à-dire qu'il est délivré au nom de l'Acheteur et, le cas échéant au nom du Porteur.
 - b. Pour pouvoir pénétrer dans la Salle, l'Acheteur ou le Porteur du Billet doit scanner celui-ci à l'une des entrées de la Salle et présenter un justificatif d'identité à son nom.
 - c. Tout Billet gratté, détérioré, raturé ou modifié sera refusé.
 - d. Toute sortie de la Salle en cours de Session est définitive.
- En cas de perte ou de vol d'un Billet physique, l'Acheteur doit :
- a. Déclarer la perte ou le vol auprès d'un commissariat de police. Cette déclaration doit obligatoirement comporter la définition précise du Billet concerné (nom, date, Session Sportive concernée, porte, rang, place).
 - b. Remplir le document prévu à cet effet disponible sur demande auprès du service billetterie.
 - c. Faire parvenir à Fédération Française de Badminton les documents énoncés ci-dessus, dûment complétés, par courriel à l'adresse : ticket@yonexifb.com
 - d. Le dossier est étudié par Fédération Française de Badminton qui statuera sur l'émission éventuelle d'un duplicata lorsqu'elle est possible, étant précisé qu'aucun duplicata ne peut être délivré le jour même de la demande. Le cas échéant, l'Acheteur est informé en temps utile de l'émission d'un

duplicata, lequel est à retirer le jour de validité du Billet avec entrée immédiate, à l'un des guichets aux heures d'ouverture de la Salle. Un duplicata est la reprise identique du Billet physique déclaré perdu ou volé ; il présente donc la même place numérotée que le Billet physique original mais porte la mention "duplicata" et un nouveau code à barres. L'émission d'un duplicata entraîne l'annulation du Billet physique original. Seul l'attributaire du duplicata pourra accéder au Stade et assister à la Session.

2. Les Billets dématérialisés

- Les conditions d'utilisation des e-Billets sont :
 - a. L'e-Billet n'est valable que pour la Session indiquée sur la face recto de son support. Il n'est ni échangeable, ni remboursable ;
 - b. L'e-Billet doit être imprimé en portrait sur du papier format A4 blanc et vierge (recto et verso), sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante jet d'encre ou laser. Aucun autre support (électronique, écran pc, écran portable, téléphone mobile, etc.) n'est valable. Tout e-Billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne pourra être considéré comme valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé de réimprimer l'e-Billet à l'aide d'une autre imprimante. Pour réimprimer l'e-Billet, se reporter à la rubrique "Mon compte" sur le Site. Fédération Française de Badminton décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression de l'e-Billet ;
 - c. L'e-Billet est transférable uniquement par l'Acheteur à une autre personne physique (exclusivement) jusqu'à 1h avant le début de la rencontre indiquée sur l'e-Billet. Pour transférer l'e-Billet, l'Acheteur doit se connecter sur le Portail billetterie et entrer son identifiant et son mot de passe pour accéder à son compte (onglet "Mes e-Billets"). Il doit ensuite cliquer sur "Modifier le bénéficiaire" puis modifier les champs concernés en renseignant les informations relatives au nouveau Porteur du billet (civilité, prénom(s) et nom(s), date de naissance, e-mail et numéro de téléphone).
 - d. L'Acheteur doit transférer l'e-Billet à ce Porteur final. Cette opération peut être effectuée directement par l'Acheteur depuis son compte. En effet, à la suite de la substitution du nom de l'Acheteur ou du Porteur initial par celui du nouveau Porteur, aucun e-Billet ne sera envoyé. Le nom du Porteur apparaîtra sur l'e-Billet. Une fois ces opérations effectuées, seul le nouveau Porteur de l'e-Billet pourra accéder au Stade, muni de l'e-Billet imprimé et de son justificatif d'identité.
- Le contrôle de l'e-Billet :
 - a. Une fois à l'intérieur de la Salle, le porteur du e-Billet ou du M-Billet doit le conserver en toutes circonstances, l'e-Billet ou le M-Billet devant être présenté lors de tout contrôle dans la Salle ;
 - b. Toute sortie de la Salle en cours de Session est définitive.*

7. Accès aux Stade

- L'accès au Stade sera autorisé aux heures indiquées sur le Billet et publiées sur le Portail billetterie du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022. Cependant, Fédération Française de Badminton ne peut garantir l'accès au Détenteur d'un Billet quinze minutes avant la fin de la Session indiquée sur le Billet.

- L'accès au Stade sera :
 - a. Subordonné au respect des Règlementations et en particulier du Règlement Intérieur de la Salle.
 - b. Autorisé à la condition de présenter un Billet valable pour chaque personne (quel que soit son âge) et, sur demande, toute pièce d'identité officielle (passeport ou carte d'identité nationale).
 - c. Toute sortie de la Salle en cours de Session est définitive.

8. Comportement dans la Salle

- Pour des raisons de sécurité, les personnes assistant à une Session doivent, à la demande du personnel accrédité en charge de la sécurité :
 - a. Présenter leur Billet valable au nom du Détenteur d'un Billet ainsi qu'une pièce d'identité afin de pouvoir contrôler son identité ;
 - b. Se soumettre aux inspections, palpations et contrôles demandés. Le personnel accrédité en charge de la sécurité est habilité à effectuer une fouille des habits et/ou des objets du Détenteur d'un Billet sur autorisation de ce dernier (en cas de refus catégorique de ce dernier, l'accès au Stade lui sera refusé) ;

- Il est strictement interdit dans la Salle d'exprimer, de diffuser ou d'afficher des objets, de propager des messages pouvant porter atteinte aux droits d'autrui qu'ils soient, sans limitation, racistes, homophobes, haineux, xénophobes, sexistes, religieux, politiques ou autres.

- Une liste non exhaustive des objets interdits dans la Salle figure au verso des Billets à titre informatif. Le Détenteur de Billet doit cependant se conformer à l'ensemble des dispositions prévues au Règlement Intérieur de la Salle dans lequel figure la liste des objets et comportements non autorisés dans l'enceinte.

- Sauf autorisation de Fédération Française de Badminton, il est formellement interdit, dans la Salle:
 - a. D'accéder aux zones fermées au public ou réservées aux personnes accréditées. Plus généralement, le Détenteur de Billet doit rester dans la zone (Catégorie) correspondant à son titre d'accès.
 - b. De pénétrer ou de tenter de pénétrer sur le terrain ou dans une zone adjacente à celui-ci.

- Fédération Française de Badminton est l'organisateur officiel du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022. Il détient à ce titre, conformément aux dispositions de l'article L. 333-1 du code du sport, l'intégralité des droits d'exploitation qui s'y rapportent et notamment, l'ensemble des éléments incorporels produits au cours ou résultant du déroulement des épreuves.

En conséquence de ce qui précède, il est formellement interdit à tout Détenteur d'un Billet assistant à l'une des Sessions ou présent dans l'enceinte de la Salle, de recueillir, stocker, diffuser, communiquer, publier, délivrer et/ou mettre à la disposition de quelque personne ou quelque organisme que ce soit, par quelque procédé que ce soit et à partir de quelque lieu de la Salle que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, toute donnée, statistique, information ou fait en rapport avec le déroulement de tout épreuve en cours (notamment et non limitativement, résultats en direct, avertissement donné à un athlète par l'arbitre, erreur d'arbitrage, blessure, etc.) dont il aura connaissance. En cas de violation de l'interdiction énoncée au présent article, le contrevenant s'expose à l'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 8.6 ci-après, Fédération Française de Badminton se réservant la possibilité d'intenter toutes poursuites ou actions à son encontre.

Par ailleurs, il est expressément interdit pour tout Détenteur de Billet de procéder au placement ou à l'organisation de paris sportifs réalisés au sein de la Salle, en lien avec la Session Sportive.

- Tout comportement contraire à l'une des stipulations de l'article 8 entraînera pour le Détenteur du Billet son exclusion immédiate de la Salle, l'annulation de ses Billets et le cas échéant la résiliation de plein droit du contrat conclu avec Fédération Française de Badminton.

9. Enregistrement d'images et de sons

- Tout Détenteur de Billet présent à une Session du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 autorise expressément Fédération Française de Badminton, ou toute autre personne physique ou morale qu'elle mandaterait, à effectuer des captations de son image et de sa voix, sous toutes formes telles que par exemple photographies, enregistrements audio ou vidéo.
- Le Détenteur de Billet ayant fait l'objet d'une Captation cède à Fédération Française de Badminton à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de dix (10) ans à compter de la Captation, le droit d'exploiter ladite Captation pour les besoins de la communication interne et externe de Fédération Française de Badminton, en intégralité ou en partie, incorporées dans ou associées à toutes œuvres ou éléments, selon tous modes de diffusion connus ou inconnus à ce jour (tels que notamment par Internet), sur tous supports (livre, brochure, DVD, etc.) par tous procédés et en tous formats (papier, numérique, etc.), à des fins commerciales ou non. Fédération Française de Badminton pourra ainsi reproduire les Captations, les communiquer à des tiers, et les adapter.
- Le Détenteur de Billet présent à une Session ne peut en aucun cas enregistrer, utiliser ou diffuser un enregistrement de tout ou partie des épreuves ou une description de la Salle à des fins autres que privées. On entend par « fins privées » l'enregistrement, l'utilisation ou la diffusion au sein d'un cercle restreint de personnes (amical ou familial). A cette égard, toute diffusion en direct, notamment via les réseaux sociaux, par une personne non mandatée par Fédération Française de Badminton est strictement interdite et peut entraîner l'exclusion de la Salle de son auteur.

10. Spectateurs non autorisés

- Aucun Détenteur de Billet n'est autorisé à assister à une Session s'il est une «personne exclue» et si le transfert de Billet(s) au(x) Porteur(s) (le cas échéant) n'est pas conforme aux conditions stipulées à l'article 6.6 des conditions générales.

- Aux fins des présentes, le terme "personne exclue" désigne :
 - a. toute personne interdite par une fédération nationale ou internationale de Badminton de tout abonnement auprès du club des supporters d'une équipe nationale ou bannie de tout club de supporters équivalent par une fédération nationale ou internationale de Badminton;
 - b. toute personne interdite par la Fédération Française de Badminton de se rendre ou d'assister à un Session de badminton ;
 - c. toute personne interdite de Stade suite à une condamnation judiciaire applicable en France ;
 - d. toute personne interdite par le Propriétaire de la Salle d'assister à des événements organisés dans la Salle;
 - e. toute personne qui n'a pas respecté ou qui ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales.

- Si un Détenteur de Billets est une personne exclue en application de l'article 10.2 ci-dessus cela entraînera l'annulation de ses Billets, pour une ou plusieurs Session(s), et le cas échéant la résiliation de plein droit du contrat conclu avec Fédération Française de Badminton, sans autre formalité nécessaire.

11. Données personnelles

- Les données personnelles requises dans le Formulaire en ligne ou le Bon de commande seront traitées par Fédération Française de Badminton pour les besoins du traitement de la commande des Billets et pour l'organisation des Sessions (notamment pour des raisons de sécurité). Ces informations sont enregistrées et conservées dans un fichier spécifique géré par Fédération Française de Badminton à cette fin. Fédération Française de Badminton est l'entité responsable du traitement de ces données.

- Les données personnelles traitées par Fédération Française de Badminton dans ce cadre seront accessibles uniquement par le personnel autorisé par la Fédération Française de Badminton et pourront être partagées, dans la mesure du nécessaire, avec des tiers autorisés et en particulier avec : des prestataires de services ou conseils externes (par exemple pour la gestion de la billetterie et du Portail de billetterie), les partenaires de Fédération Française de Badminton dont la Wetix Agency aux fins de prospection commerciale (sous réserve de l'accord préalable de l'Acheteur) et les autorités compétentes à leur demande (par exemple pour des questions liées à la sécurité) ou si la loi ou la réglementation l'exige.

- Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 (telle que modifiée), l'Acheteur ainsi que le Porteur d'un Billet disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, le cas échéant, de suppression des données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement, sous réserve de justifier d'un motif légitime.
- Si l'Acheteur a accepté que ses données personnelles soient traitées par Fédération Française de Badminton ou transférées à ses partenaires aux fins de prospections commerciales, en cochant la case correspondante du Formulaire en ligne ou du Bon de commande, il pourra par la suite s'y opposer à tout moment.
- Pour exercer les droits visés aux articles 11.3 et 11.4 ou pour plus d'information sur le traitement de ses données personnelles par Fédération Française de Badminton, l'Acheteur ou le Porteur pourra contacter Fédération Française de Badminton à l'adresse suivante : ticket@yonexifb.com
- Les données personnelles fournies dans le Formulaire en ligne ou le Bon de commande sont conservées et traitées à travers le Portail Billetterie conformément aux politiques de confidentialité du Portail Billetterie.

12. Annulation et Force Majeure

- Fédération Française de Badminton ne peut être tenu responsable en cas d'annulation définitive, d'arrêt temporaire ou définitif ou de report d'une ou plusieurs Session(s) ou bien en cas de changement de lieu de tout épreuve ayant pour origine un fait imputable à l'Acheteur et/ou l'un de ses Porteurs, le fait d'un tiers ou un cas de force majeure, notamment lorsque l'annulation, l'arrêt ou le report d'un ou plusieurs Session(s) est rendu nécessaire pour des questions de sécurité ou motivé par décision de toute autorité compétente. Ainsi dans ces hypothèses, aucun dommage et intérêt ni compensation ne pourront être réclamées à Fédération Française de Badminton
- En cas de report d'une Session, le Billet initial demeure valable pour assister à la Session à la nouvelle date fixée par Fédération Française de Badminton.

13. Remboursement

Le remboursement des Billets par Fédération Française de Badminton ne sera effectué que sur demande adressée à Wetix Agency, 114 rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret et uniquement au profit de l'Acheteur (et non de(s) Porteur(s) éventuels), à charge pour l'Acheteur de rembourser lui-même ses Porteurs. Le remboursement ne sera réalisé qu'à la condition que l'Acheteur ou l'un de ses Porteurs, le cas échéant, ne soit pas à l'origine de l'annulation, l'arrêt ou du report de la Session concernée.

14. Divers

- Avant la première Session, Fédération Française de Badminton se réserve le droit de modifier, si nécessaire, les présentes conditions générales afin de garantir le bon déroulement des Sessions. Fédération Française de Badminton informera chaque Acheteur desdites modifications par courrier électronique envoyé à l'adresse indiquée par l'Acheteur dans le Formulaire en ligne ou le Bon de commande et chaque Acheteur pourra, le cas échéant, accepter ces modifications, retirer sa commande ou résilier le contrat conclu avec Fédération Française de Badminton. Les modalités et conséquences d'une telle résiliation seront détaillées dans ce courrier électronique.
Si certaines stipulations de ces CGV sont considérées comme non exécutoires, illégales ou inapplicables par toute juridiction, organe de réglementation ou autorité compétente, toutes les autres stipulations des conditions générales resteront en vigueur.

- Texte authentique

- a. Les CGV ont été rédigées en français. Les CGV seront disponibles sur le Portail billetterie du YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2022 ou à l'adresse : ticket@yonexifb.com
- b. Les CGV seront également disponibles en langue anglaise. En cas de doute quant à l'interprétation, la version française des présentes CGV fera foi.

- Général

L'Acheteur est responsable du respect par le(s) Porteur(s) de l'ensemble des CGV.

Les CGV sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de litige relatif aux Conditions Générales (Par exemple en cas de litiges liés à la commande, l'achat ou l'utilisation des Billets) l'Acheteur ou le Porteur aura la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. A défaut de règlement amiable, seuls les tribunaux français seront compétents.

- Contact

Toute demande d'informations concernant le processus de vente de Billets doit être adressée au service clients, qui peut être contacté :

- a. par téléphone : 09.70.25.22.09, du lundi au vendredi de 10h à 18h.
- b. par courriel à l'adresse suivante : ticket@yonexifb.com